

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Agissant en vertu des délégations
du Conseil communautaire

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Mardi 13 avril 2021
Salle polyvalente - RETIERS

ORDRE DU JOUR DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 13 AVRIL 2021

18H30 - Salle Polyvalente de Retiers

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance

Economie

M PARIS

1. Zone d'activité du Bois de Teillay à Janzé – cession d'un terrain à la société COUDRAY
2. Convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale des Jeunes du Pays de Vitré pour la période 2021-2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 avril 2021

Le Bureau communautaire, convoqué par lettre en date du 02 avril 2021 s'est réuni le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, à la Salle Polyvalente à Retiers, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Joseph GESLIN, Conseiller communautaire d'ESSE.

Etaient présents :

AMANLIS	Loïc GODET
ARBRISSEL	Thomas BARDY
BOISTRUDAN	Anne RENAULT
BRIE	Bruno PELLETIER
CHELUN	Christian SORIEUX
COESMES	Luc GALLARD
EANCE	Raymond SOULAS
ESSE	Joseph GESLIN
JANZE	Dominique CORNILLAUD
JANZE	Hubert PARIS
JANZE	François GOISET
MARTIGNE FERCHAUD	Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	Véronique BREMOND
RETIERS	Thierry RESTIF
RETIERS	Véronique RUPIN
SAINTE COLOMBE	Nelly MALNOE

Etaient absents excusés :

FORGES-LA-FORET	Yves BOULET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Benoît CLEMENT
MARCILLE ROBERT	Laurent DIVAY
THOURIE	Daniel BORDIER

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE
CONSULTEES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ECONOMIE

DBC21-007

ZONE D'ACTIVITE DU BOIS DE TEILLAY A JANZE – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE COUDRAY

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De retirer la délibération DBC21-001 du 19 février 2021 qui attribuait le Lot 1-3 de 4000 m² pour ce même projet ;*
- ◆ *De céder à la Société COUDRAY, ou à toute autre société qui lui serait substituée, un terrain d'environ 3 801 m² sur le lot n°1-4, parcelle ZC208, sise rue de la Houlette - Zone d'activités du Bois de Teillay à Janzé ;*
- ◆ *De fixer le prix de vente à 21€ HT/m², auquel viendra s'ajouter la TVA sur marge de 3,96€ qui sera reversée aux services fiscaux par la Communauté de communes, soit un prix de 24,96€ TTC le m², TVA sur marge incluse ;*
- ◆ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial de Janzé ;*
- ◆ *De décider que les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer l'acte correspondant à cette cession de terrain ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.*

ECONOMIE

DBC21-008

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE DES JEUNES DU PAYS DE VITRE POUR LA PERIODE 2021-2024

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec la Mission Locale des Jeunes du Pays de Vitré pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} avril 2021 ;*
- ◆ *De maintenir le versement dans le cadre de cette convention d'une subvention de fonctionnement ;*
- ◆ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.*